

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 Juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le 25 Juillet, à 19 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 Juillet 2018, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire  
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, DANEL Sandrine,  
QUERUEL Geneviève.

Absents excusés : FAUCHER Laurent donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT Patrick ;  
ROHEE Nathalie donne pouvoir à DANEL Sandrine ;  
ALLORGE Hervé donne pouvoir à ROCREE Roselyne ;  
BOUCHER Martial donne pouvoir à DUHAMEL Agnès.

Absent : LEMOUCHE Francis,

Secrétaire de Séance : QUERUEL Geneviève

Ouverture de séance à 19h15

-----

### **1- Délibération pour demande d'intégration de 3 communes à la CDC du Pays du Neubourg :**

Demande d'intégration des communes de : La Haye du Theil, de Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne, dans la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

**L'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité.**

### **2- Délibération pour le contrôle à postériori des indemnités des élus :**

Suite au décret du 26 Janvier 2017 relatif à la rémunération des indemnités de fonction des élus locaux, le montant maximum brut mensuel est passé à 1022 à compter du 01/02/2017.

Il convient à cette occasion de régulariser la rémunération des indemnités de fonction des élus locaux sur la base de « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » car une nouvelle modification de celui-ci est prévue en Janvier 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3- Délibération du chantier des mares :**

Il a été convenu et accepté que l'entreprise NET prenne des dispositions pour la finition du chantier, nettoyage, préparation du sol ensemencement, zone à retravailler estimée à 2000m<sup>2</sup> maximum.

Les travaux n'étant pas terminés à ce jour, la convention avec la communauté de communes du pays du Neubourg est suspendue dans l'attente de la réalisation de la fin des travaux en particulier la mare du Routoir.

**Après discussion, le projet est accepté à huit voix pour, et deux abstentions.**

#### **4- Questions diverses :**

Mesdames LAURENT Solange et LAURENT Bérengère, respectivement fille et petite-fille de Madame LAURENT Marcelle, habitante de Bérengenville la Campagne, demandent à la commune de prendre en charge la stérilisation de 2 chats supposés errants.

Les membres du conseil s'engagent à se renseigner sur la législation en vigueur, et rappelle qu'il faut éviter de nourrir des animaux qu'on ne désire pas adopter.

Ces personnes se plaignent également à propos du mur en briques en partie effondré route de Louviers, de l'autre côté de la route (qui n'appartient pas à la commune)

- Réfection de 2 chemins :

- chemin des Houlettes coût total ; 9712 €,80

- chemin de la Mare du Moulin coût total : 7858 €,80

Pour chacun des chemins 50% sont à la charge du propriétaire et 50% à la charge de la commune.

Une convention pour la participation aux chemins ruraux sera envoyée à l'ensemble du conseil pour approbation avant d'être adressée aux propriétaires concernés.

M. LHERMEROULT s'engage à fournir les cailloux nécessaires à l'encaissement des 2 chemins.

- Propriété voisine de la salle des fêtes 8 rue de la mairie :

M. et Mme CARPENTIER demandent l'achat d'une bande de 1m20 de terrain le long de leur propriété. Nous leur demandons de préciser les modalités de leur souhait par écrit.

- Cimetière :

Problème à cause des arbustes qui poussent à travers le grillage qui sépare le cimetière du parc voisin, et qui envahissent les tombes les plus proches.

Il est prévu que l'employé communal fasse cet entretien.

- Odeurs désagréables

Suite aux odeurs émises par l'EARL des Houlettes, dues en partie aux conditions atmosphériques, Monsieur LHERMEROULT, conscient du problème fera ajouter un liquéfiant au lisier (bio lisier) afin de juguler l'émanation de ces odeurs.

La séance est levée à 20h40.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Patrick LHERMEROULT